

Mercredi 13 octobre 2021
Communiqué de presse

Dépôts sauvages d'amiante traités et nettoyés sur le périmètre de la Chaîne des Puys, grâce au concours de l'équipe mutualisée du Département du Puy-de-Dôme et du Parc des Volcans d'Auvergne

Jeudi 7 octobre, une entreprise spécialisée dans la décontamination a procédé à l'enlèvement de d'un dépôt sauvage d'amiante d'1m³ à Orcines, sur le périmètre de la Chaîne des Puys, sous le contrôle de l'équipe mutualisée du Conseil départemental du Puy-de-Dôme et du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne. Ce même jour, deux autres dépôts sauvages d'amiante ont été traités à proximité de l'arboretum de Royat. Des dépôts sauvages pris en charge financièrement par les communes, avec le soutien du Département.

L'ensemble des déchets a été retiré suivant les prescriptions réglementaires et une méthodologie stricte du fait de la toxicité des matériaux à éliminer. En effet, le désamiantage est une opération complexe qui ne peut être réalisée que par des spécialistes certifiés et accrédités. Une fois extraits des milieux naturels, les déchets ont pris la direction d'une structure agréée pour en assurer l'élimination et la dépollution.

Pour rappel, les dépôts sauvages de ce type portent atteinte à l'intégrité paysagère et environnementale d'un patrimoine d'exception et sont la conséquence d'une incivilité dont les collectivités se passeraient bien, alors que les efforts de tous comptent pour préserver l'environnement. À ce titre, il est formellement interdit de déposer des déchets, qui plus est toxiques, sous peine d'une amende d'un montant de 75 000€, pouvant aller jusqu'à 2 ans d'emprisonnement.

Depuis 2016, en coordination avec les services de l'État et des collectivités, le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, par le biais de ses gardes-nature, recense chacun des sites de dépôts sauvages localisés en Chaîne des Puys - faille de Limagne. Le Conseil départemental et le Parc des Volcans via l'équipe mutualisée de gestion et de préservation de la Chaîne des Puys-faille de Limagne travaillent avec les 30 communes de ce territoire pour lutter activement contre ces dépôts sauvages. Pour ce faire, ils définissent ensemble un programme d'actions pluriannuel et les moyens à mettre en œuvre pour réduire significativement ces incivilités.

